

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 8 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES : Marie-Noël Boivin-Durand
Jérémy Chiron-Escallier
Patrick Courtemanche
Josée Ducharme
Josée Garneau
Isabelle Gonthier
Lessead Jaziri, vice-président
Edna Myrthil, présidente
Dominique Sylvain
Mélanie Villemaire

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
Richard Coulombe, directeur, SEA
Isabelle Guay, directrice, SOST
Denis Riopel, directeur, SRM
Matthieu Riopel, directeur, SRTI
M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
M^e Dominique Gervais, coordonnatrice et
Responsable du traitement des plaintes, SSGC

Absences : Karolane Dubreuil
Jude-Alain Mathieu

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 31.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CA-241008-536

M. Lessead Jaziri demande de retirer de l'agenda de consentement le point 4.2. *Reddition de comptes du directeur général*, ainsi que le point 4.3. *Reddition de comptes de la Responsable du traitement des plaintes* pour les déplacer aux points 5.1. et 5.2. de l'ordre du jour;

Mme Edna Myrthil demande :

- d'ajouter le sujet *Désignation de membres au comité de gouvernance et d'éthique – Retour sur la résolution n° CA-240827-530 – pour adoption* au point 8.2. de l'ordre du jour;
- de déplacer le point 10.1. *Reddition de comptes 2023-2024 du directeur général à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration – pour information*, afin qu'il soit présenté après l'agenda de consentement, avant le point 6. *Services éducatifs* de l'ordre du jour;
- de déplacer le point 6.2.1. *Demande d'aide financière pour un ajout d'espace en formation professionnelle – pour adoption* après le point 7.2.1. de l'ordre du jour, et ce, de manière à ce que le point 7.2.2. *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – adoption pour consultation* devienne le point 7.2.3. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Agenda de consentement
4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024 :
4.1.1. Adoption
4.1.2. Aucun suivi
4.2. (déplacé)
4.3. (déplacé)
5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
5.2. Reddition de comptes de la Responsable du traitement des plaintes – Article 6 du <i>Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves</i> (SI-25)
5.3. Reddition de comptes 2023-2024 de la direction générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration – pour information
6. Services éducatifs
6.1. Secteur des jeunes
6.2. Secteur des adultes
6.2.1. (déplacé)
7. Services administratifs
7.1. Ressources matérielles
7.1.1. Mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) - liste des travaux MEQ 2024-2025 – pour adoption
7.1.2. Budget des investissements et Mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) 2024-2025 – pour adoption
7.2. Organisation scolaire et transport
7.2.1. Plan québécois des infrastructures 2025-2035 – pour adoption
7.2.2. Demande d'aide financière pour un ajout d'espace en formation professionnelle – pour adoption
7.2.3. Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – adoption pour consultation
7.3. Ressources financières
7.4. Ressources humaines
7.5. Ressources des technologies de l'information

Pause
8. Secrétariat général
8.1. Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Renouvellement de mandat – pour adoption
8.2. Désignation de membres au comité de gouvernance et d'éthique – Retour sur la résolution n° CA-240827-530 – pour adoption
9. Dossier à huis clos
9.1. Aucun
10. Administration générale
10.1. (<i>déplacé</i>)
11. Information sur les travaux des comités
11.1. Comité des ressources humaines
11.2. Comité de gouvernance et d'éthique
11.3. Comité de vérification
11.4. Comité consultatif de transport
11.5. Comité de parents
12. Information et question des membres du conseil d'administration
12.1. Information de la présidence
12.2. Information et faits saillants du directeur général
13. Autre
13.1. Varia
14. Clôture
14.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

Il est 19 h 33.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne n'est inscrite à la *Période de questions du public* de la présente séance ordinaire.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

- 4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024**
Résolution n° CA-241008-537

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024.

Adopté

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

- 5.1. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$**

Un (1) contrat de construction de plus de 1 M\$ a été octroyé entre le 16 août et le 17 septembre 2024 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

M. Lessead Jaziri questionne la supervision requise de plusieurs sous-traitants dans le cadre d'un contrat octroyé dont la valeur s'élève à 31 M\$.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, précise qu'il appartient à l'entrepreneur général, et non pas au CSSMI, de choisir les sous-traitants. Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Denis Riopel, ajoute que dans les conditions générales, l'entrepreneur général s'engage à faire respecter les normes prévues au contrat.

5.2. REDDITION DE COMPTES DE LA RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES – ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES VISANT DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES (SI-25)

La reddition de comptes 2023-2024 de la Responsable du traitement des plaintes, M^e Dominique Gervais, conformément à l'article 6 du *Règlement sur le traitement des plaintes visant des sujets autres que les services rendus aux élèves (SI-25)* est déposée en information au cahier de la présente séance.

M^e Gervais confirme que les plaintes ont été traitées à la grande satisfaction des plaignants. Deux avis écrits ont été rédigés dans le cadre de ce Règlement et aucune plainte n'a été jugée irrecevable.

5.3. REDDITION DE COMPTES 2023-2024 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs (SI-08)* du Centre de services scolaire des Mille-Îles, la direction générale a produit une reddition de comptes 2023-2024 à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration. Celle-ci a été déposée pour information au cahier de la présente séance. Aucune question n'a été posée par les membres du conseil d'administration.

Ladite reddition de comptes 2023-2024 est versée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 164.

7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1. Ressources matérielles

7.1.1. MESURE « MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS » (50620) – LISTE DES TRAVAUX MEQ 2024-2025 – ADOPTION Résolution n° CA-241008-538

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) L'impact de la nouvelle mesure (50627)
- C) Liste des travaux pour réalisation dans le cadre du budget « Mesure Maintien d'actifs immobiliers (50620) 2024-2025 »
- D) Lettre du ministère de l'Éducation du 13 septembre 2024

ATTENDU l'allocation spécifique accordée par le ministère de l'Éducation (MEQ) visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620), laquelle inclut les sous-mesures suivantes :

- « Maintien des bâtiments » (50621);
- « Résorption du déficit de maintien » (50622);

- « Travaux prioritaires en maintien d'actifs contribuant à assurer la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service » (50627).

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles doit présenter sa liste de travaux 2024-2025 au MEQ;

ATTENDU la nécessité de mener à bien les projets prioritaires à venir tout en respectant un échéancier serré;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation la liste des travaux 2024-2025 identifiés;

DE VERSER ladite liste des travaux au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 165.

Adopté

7.1.2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET MESURE « RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS » (50624) 2024-2025 – ADOPTION

Résolution n° CA-241008-539

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Liste des travaux planifiés dans le cadre du budget des investissements et de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624)

ATTENDU le budget des investissements et la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624);

ATTENDU le projet des règles budgétaires pour l'année 2024-2025;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

D'AUTORISER la liste des travaux planifiés dans le cadre de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624), laquelle comprend des projets de réfection et transformation des bâtiments, du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage (MAO) pour un montant de 4 015 165 \$;

DE VERSER ladite liste des travaux planifiés dans le cadre du budget des investissements et de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 166.

Adopté

7.2. Organisation scolaire et transport

7.2.1. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2025-2035

Résolution n° CA-241008-540

M. Patrick Courtemanche, membre du CA et directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire et du transport, indique aux membres son intérêt et son retrait dans le cas où les délibérations et un vote sont requis pour le présent dossier, ainsi que pour celui qui concerne le cadre d'organisation scolaire.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-231010-432 *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*
- C) Document explicatif à remettre au MEQ au sujet du Plan québécois des infrastructures 2025-2035

ATTENDU les plus récentes prévisions de clientèles et la croissance des besoins en places-élèves au primaire et au secondaire sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et le déploiement de la maternelle 4 ans;

ATTENDU les plus récentes analyses ministérielles déterminant les besoins en places-élèves au CSSMI;

ATTENDU le processus de planification des besoins d'espace en lien avec les villes;

ATTENDU la volonté ministérielle d'augmenter le nombre de groupes de maternelle 4 ans;

ATTENDU que le nombre de groupes de maternelle 4 ans pourrait représenter plus de 120 nouveaux groupes pour le CSSMI;

ATTENDU le manque de locaux déjà existant pour desservir l'ensemble de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire du CSSMI;

ATTENDU les 37 locaux sans fenêtre dans les différentes écoles primaires du CSSMI;

ATTENDU l'importante croissance de clientèle déjà observée et anticipée au secondaire dans les prochaines années;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation n'a pas retenu les demandes suivantes au PQI 2024-2034 : agrandissement de 6 locaux à l'école des Pins, agrandissement de 4 locaux à l'école Le Tandem, agrandissement de 10 locaux à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles, ajout d'un gymnase à l'école Sauvé, ajout d'un gymnase à l'école de la Seigneurie, construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Blainville, construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Bois-des-Filion, construction d'une nouvelle école primaire de 24 locaux à Deux-Montagnes, agrandissement de 200 places-élèves à l'école Saint-Gabriel, agrandissement de 600 places à la Polyvalente Sainte-Thérèse et construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur Est de 1250 places-élèves;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE RÉITÉLER au ministère de l'Éducation l'agrandissement à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour une capacité d'accueil supplémentaire de 600 places-élèves (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉLER au ministère de l'Éducation la demande de construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur Blainville/Terrebonne d'une capacité d'accueil de 1250 places-élèves (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 19 locaux à Deux-Montagnes (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation l'agrandissement de 4 locaux à l'école Le Tandem (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'ajout d'un gymnase à l'école Sauvé (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'ajout d'un gymnase à l'école de la Seigneurie (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 20 locaux à Bois-des-Filion (rés. n° CA-231010-432);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Blainville (rés. n° CA-231010-432);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux villes concernées par une construction ou un agrandissement d'école, à savoir : Blainville, Bois-des-Filion, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse et Terrebonne;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 167.

Adopté

7.2.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN AJOUT D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CA-241008-541

M. Chiron-Escalier demande la probabilité que le projet comme présenté soit scindé en deux. Madame Guay indique que le CSSMI envoie au MEQ une demande commune signée par le Service de l'organisation scolaire et du transport et par les Services éducatifs aux adultes. Le directeur général, M. Malo, ajoute que le CSSMI discute régulièrement avec le MEQ au sujet de ces deux projets qui doivent être traités ensemble.

Madame Sylvain questionne la possibilité que le MEQ accepte de financer une partie du projet, obligeant ainsi le CSSMI à participer aux dépenses. M. Coulombe indique que cette situation n'est pas actuellement envisagée.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-231010-428 *Demande d'aide financière pour un ajout d'espace en formation professionnelle*
- C) Résolution n° CA-231010-432 *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*

ATTENDU que les écoles du CSSMI sont en surcapacité;

ATTENDU qu'une solution présentée au ministère de l'Éducation consiste à utiliser des locaux actuellement occupés par le Centre de formation professionnelle de l'automobile (CFPA), adjacents à la Polyvalente Sainte-Thérèse, pour augmenter la capacité d'accueil de cette dernière;

ATTENDU que le CFPA devra être relocalisé;

ATTENDU que l'évaluation des coûts de la relocalisation du CFPA, estimée à partir des outils ministériels, est de 45 941 381 \$;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation n'a pas retenu la demande de déménagement du Centre de formation professionnelle de l'automobile au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 (rés. n° CA-231010-432) et, par le fait même, la demande d'aide financière pour un ajout d'espace (rés. n° CA-231010-428);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'AUTORISER le Centre de services scolaire des Mille-Îles à réitérer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour le déménagement du Centre de formation professionnelle de l'automobile par le biais de la sous-mesure 50512 – *Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre*, et ce, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035.

Adopté

7.2.3. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CA-241008-542

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document de consultation : *Projet du Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, incluant la démarche de consultation
- C) Projet de grille de réponses à la consultation

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les articles 193 et 211;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et associations et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions durant les diverses rencontres de travail au printemps 2024 avec les membres des conseils d'établissement concernés relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 5 novembre 2024;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 21 novembre 2024 en vue d'une décision au conseil d'administration du 10 décembre 2024;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 168.

Adopté

8. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8.1. COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE – RENOUVELLEMENT DE MANDAT – ADOPTION Résolution n° CA-241008-543

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-220830-252 *Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le 10 mars 2022;

ATTENDU que ledit Règlement prévoit la constitution d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie dont le mandat consiste essentiellement à recevoir et à traiter les dénonciations effectuées quant au non-respect des dispositions du Règlement;

ATTENDU que le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être composé de trois (3) personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Une personne possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en éducation.
- Un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire.
- Une personne possédant une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

ATTENDU que le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être composé de membres provenant d'au moins deux (2) des trois (3) catégories ci-dessus mentionnées;

ATTENDU la résolution n° CA-220830-252 selon laquelle le conseil d'administration a déterminé la composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et la durée des mandats des membres;

ATTENDU que les membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie ont déterminé entre elles la durée des mandats, soit :

Nom du membre	Durée du mandat
M ^e Lisane Dostie	3 ans
M ^e France Pedneault	3 ans
M ^{me} Lola St-Pierre	2 ans

ATTENDU l'échéance du mandat de madame Lola St-Pierre au 30 août 2024 et la volonté de cette dernière de poursuivre au sein du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour un autre mandat de 3 ans;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE RENOUVELER le mandat de madame Lola St-Pierre à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire des Mille-Îles, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 8 octobre 2027.

Adopté

8.2. DÉSIGNATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CA-240827-530 – ADOPTION

Résolution n° CA-241008-544

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)*, le conseil d'administration a déterminé la composition des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que, le 27 août 2024, le conseil d'administration a désigné, en vertu de la résolution n° CA-240827-530, un seul membre au comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU l'intérêt de madame Josée Garneau et de monsieur Lessead Jaziri de siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que le mandat des membres du comité de gouvernance et d'éthique se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2025-2026;

Il est proposé par Mme Isabelle Gonthier

DE NOMMER madame Josée Garneau et monsieur Lessead Jaziri membres du comité de gouvernance et d'éthique, et ce, de manière à ce que ledit Comité soit composé des trois (3) membres du conseil d'administration suivants :

- M^{me} Josée Garneau
- M^{me} Mélanie Villemaire
- M. Lessead Jaziri

DE RESCINDER, par conséquent, la résolution n° CA-240827-530 en partie.

Adopté

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

Il n'y a pas eu de travaux des comités depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente, Mme Myrthil, souligne sa participation à la formation offerte par la Fédération des centres de services scolaires du Québec au sujet des rôles et responsabilités des membres. Elle rappelle la prochaine formation au sujet de l'éthique et la déontologie des membres du conseil d'administration et invite les membres à y participer.

Madame Myrthil encourage aussi la participation des membres au sondage d'évaluation sur le déroulement des séances du conseil d'administration.

Elle rappelle que la période de désignation des membres de la communauté se termine le 10 octobre prochain. La séance de cooptation aura lieu le 29 octobre.

Enfin, elle rappelle la tenue de l'audience publique sur le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, le 5 novembre prochain.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, fait état des sujets traités au point de presse annuel de la rentrée scolaire, fait la semaine précédente. Parmi les sujets discutés, il revient sur les différentes initiatives déployées par le Service de ressources humaines en lien avec le recrutement du personnel, dont les publicités sur les panneaux d'autoroute et d'autobus de transport en commun, la distribution de dépliants dans des quartiers ciblés, ainsi que la participation et l'organisation de foires de l'emploi directement dans les écoles. Il précise qu'entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre dernier, plus de 1000 entrevues ont été réalisées et 4000 candidatures ont été reçues. Il souligne que la posture du CSSMI est meilleure que l'an dernier à pareille date dans presque toutes les catégories d'emploi. En date d'aujourd'hui, 25 tâches d'enseignants demeurent non pourvues pour les 83 établissements. Du côté du personnel de soutien, les besoins sont plus grands. En effet, en août dernier, 401 postes étaient à pourvoir. En date d'aujourd'hui, il en reste 147.

De plus, M. Malo indique que la situation budgétaire provinciale se complexifie, ce qui entrainera certainement des impacts sur l'organisation au cours des prochaines années.

Au sujet de certaines pratiques questionnables d'élus rapportées récemment dans les médias en lien avec les comptes de dépenses, M. Malo indique que des explications seront données concernant des mécanismes de contrôle mis en place pour déceler ce genre de situation. Nous y reviendrons lors de l'atelier de développement en novembre ou au comité de vérification.

Il revient sur la situation de la francisation au secteur des adultes. Malheureusement, nous avons avisé près de 200 élèves, en début d'année scolaire, que le CSSMI ne pouvait plus leur offrir de francisation. Il s'agit d'un débat social qui dépasse notre organisation.

Au niveau des classes pour les élèves HDAA, M. Malo précise que, contrairement à d'autres centres de services scolaires, le CSSMI travaille avec une approche par besoins des élèves. En effet, nous procédons à l'ouverture des groupes en fonction du nombre d'élèves. Depuis 2019, le nombre de groupes est en croissance dans les écoles primaires et secondaires.

13. AUTRE

13.1. VARIA

Aucun sujet.

14. CLÔTURE

14.1. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** Résolution n° CA-241008-545

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 23.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale